

AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

n°12
2^E TRIMESTRE 2019

TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL



LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊕ Une santé financière des entreprises fragilisée.
- ⊕ Une augmentation du salaire moyen par personne qui se poursuit.
- ⊕ Un léger recul des effectifs salariés privés, surtout dû à la forte baisse de l'intérim.
- ⊕ Une baisse du taux de chômage plus forte qu'au niveau régional.

- 0,1 % de l'effectif salarié privé dans la Loire (+ 0,1 % en Région) au 2^e trim. 2019 par rapport au 1^{er} trim. 2019.

2 349 € brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 2^e trim. 2019.

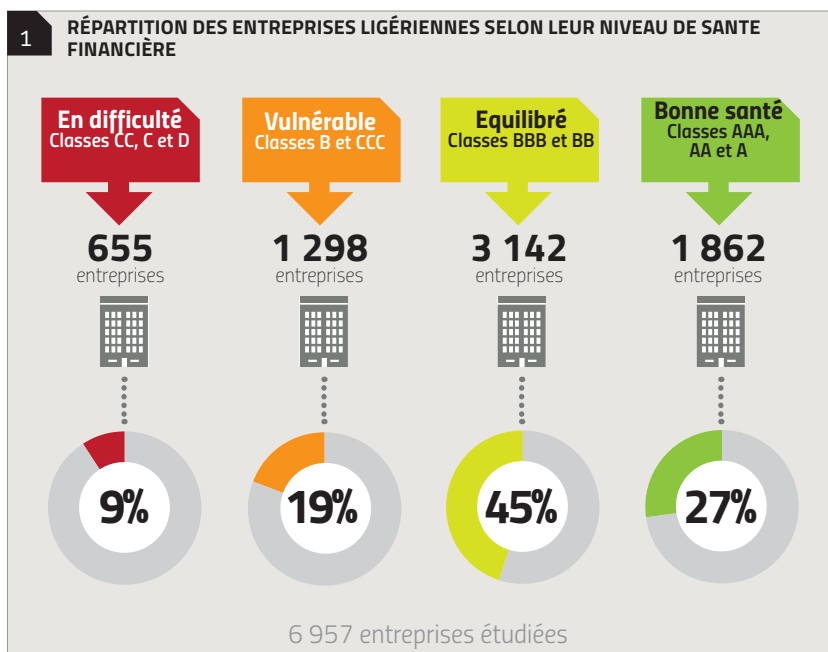
+ 0,7 % du salaire moyen par personne dans la Loire (+ 0,8 % en Région) au 2^e trim. 2019 par rapport au 1^{er} trim. 2019.

8,2 % de taux de chômage dans la Loire (7,3 % en Région) au 2^e trim. 2019, et une tendance à la baisse.

72 % c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée.

34 847 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en baisse de 3,5 % (- 2,5 % en Région) au 2^e trim. 2019 par rapport au 1^{er} trim. 2019.

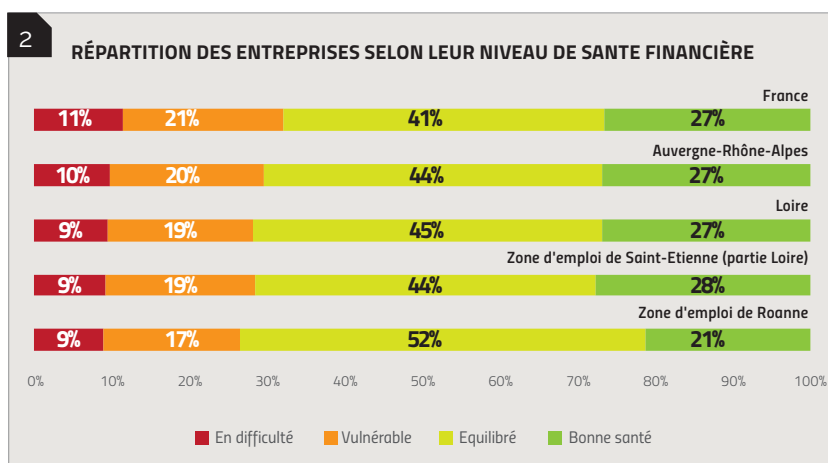
CLIMAT DES AFFAIRES



DANS LA LOIRE, 72 % DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 9 % TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 6 957 entreprises ligériennes analysées :

- 27 % sont en bonne santé,
- 45 % présentent une situation équilibrée,
- 19 % sont vulnérables,
- 9 % sont en difficulté.



UNE BAISSÉ GLOBALE DE LA SANTÉ FINANCIÈRE : LA LOIRE MOINS IMPACTÉE QUE LES NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

La part d'entreprises notée favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'aux niveaux régional et national (respectivement + 1 et + 4 points).

Dans la zone d'emploi de Saint-Etienne, 28 % des entreprises sont en bonne santé, contre 21 % dans celle de Roanne.

Au 31 décembre 2018, la Loire répertoriait près de 20 250 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises qui ont publié leurs comptes pour l'année 2018. Cette donnée est fournie à la date d'édition du tableau de bord. 6 957 entreprises sont concernées.

UNE MEILLEURE SANTÉ FINANCIÈRE DANS L'INDUSTRIE, LES SERVICES ET LA CONSTRUCTION

- Deux secteurs en bonne santé : l'industrie et la construction (29 % des entreprises contre 27% tous secteurs confondus)
- Un secteur en situation équilibrée : le commerce (52 % ; 48 % tous secteurs confondus) ;
- Un secteur vulnérable : les services (21 % ; 17 % tous secteurs confondus).

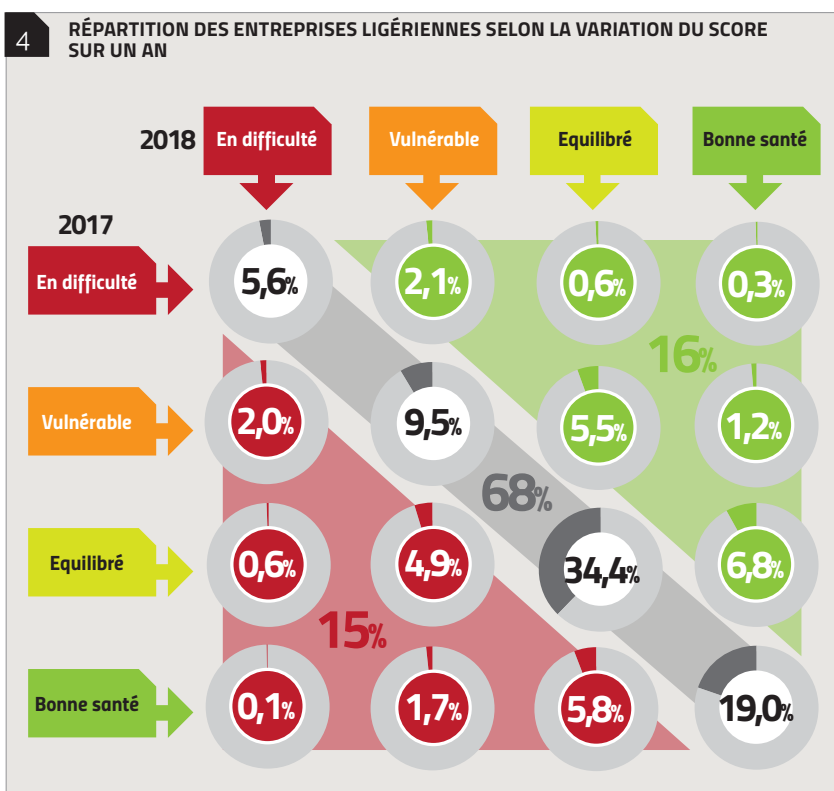
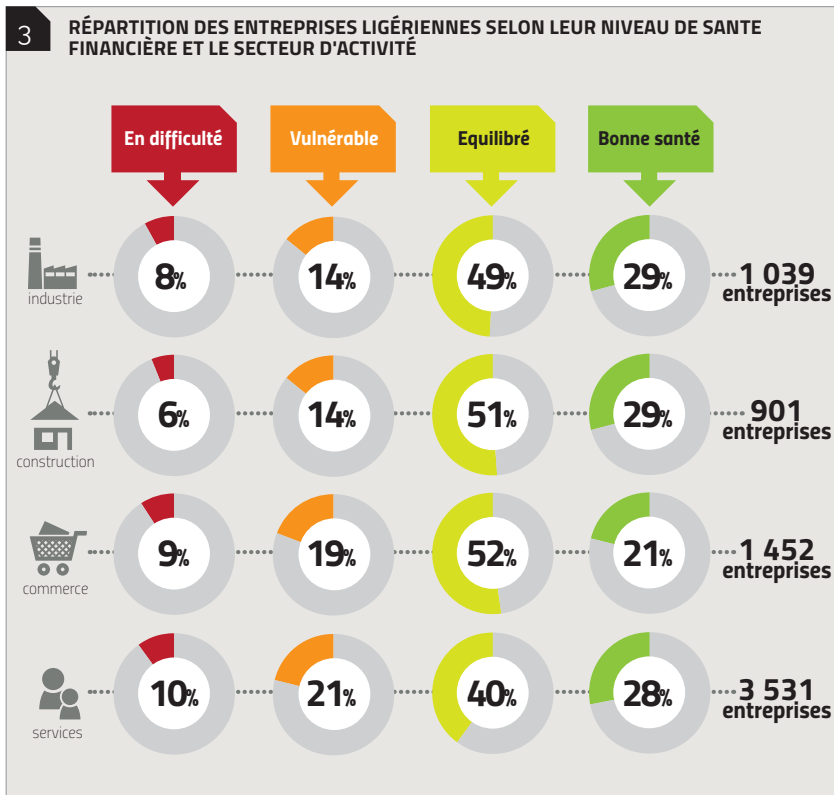
UNE LÉGÈRE AMÉLIORATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES L'ANNÉE DERNIÈRE

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2017, on observe que :

- 68 % des entreprises maintiennent leur score ;
- 16 % des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score ;
- 15 % des entreprises ont vu leur score se dégrader.

⊕ Le solde des scores est de + 1,0 point.

Aide à la lecture : 5,5 % des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2018 étaient en situation vulnérable en 2017. Elles ont vu leur situation s'améliorer.



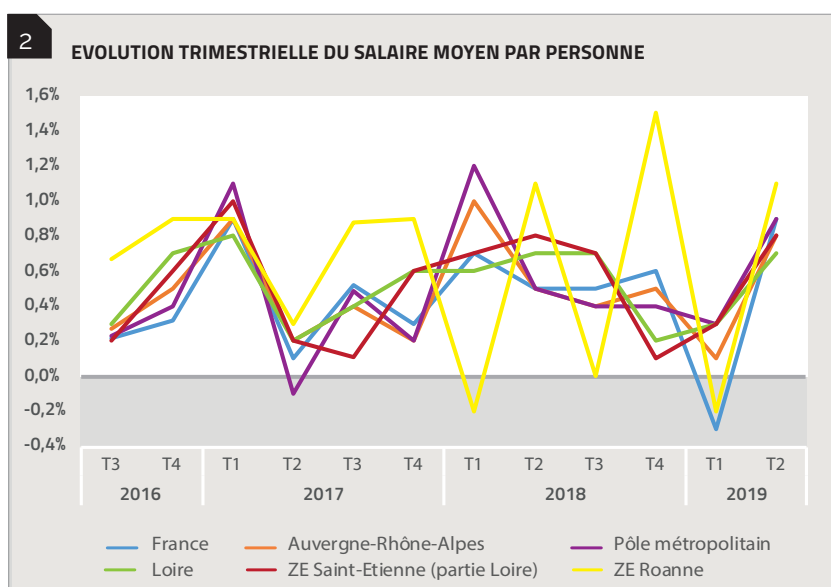
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

1	Niveau 2019 T2 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 646	+0,9%	+1,7%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 535	+0,8%	+1,8%
Pôle métropolitain	2 666	+0,9%	+1,9%
Loire	2 349	+0,7%	+2,0%
Zone d'emplois de Saint-Etienne	2 387	+0,8%	+2,0%
Zone d'emplois de Roanne	2 228	+1,1%	+2,3%

UNE HAUSSE GLOBALE DU SALAIRE, PLUS FORTE AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL QUE DÉPARTEMENTAL

Au 2^e trimestre 2019, le salaire moyen par tête s'élève à 2 349 € par mois dans la Loire, chiffre nettement inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en Région et en France.

Le salaire augmente de 0,7 % dans la Loire, soit 0,2 point de moins qu'à l'échelle métropolitaine et 0,1 point de moins qu'à l'échelle régionale. Il augmente de 0,9 % en France.



UNE POURSUITE DE L'AUGMENTATION DU SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE DANS LA LOIRE

La croissance du salaire moyen par personne (SMPT) a fortement accéléré au 2^e trimestre 2019 aux niveaux métropolitain et régional comme au niveau ligérien.

La dynamique est particulièrement marquée dans la zone d'emploi de Roanne alors que la croissance du SMPT est légèrement moins forte au niveau départemental.

1. tableau : Source : Acoiss-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

2. graphique : Source : Acoiss-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

EFFECTIF SALARIÉ, DU SECTEUR PRIVÉ

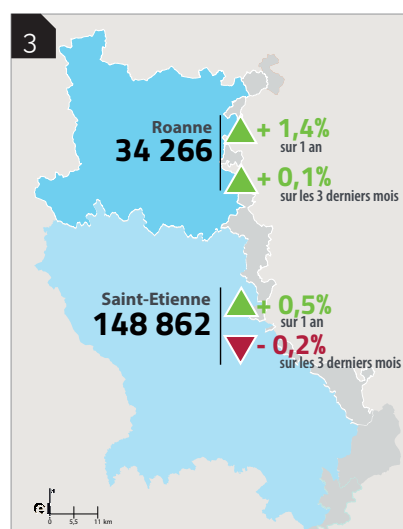
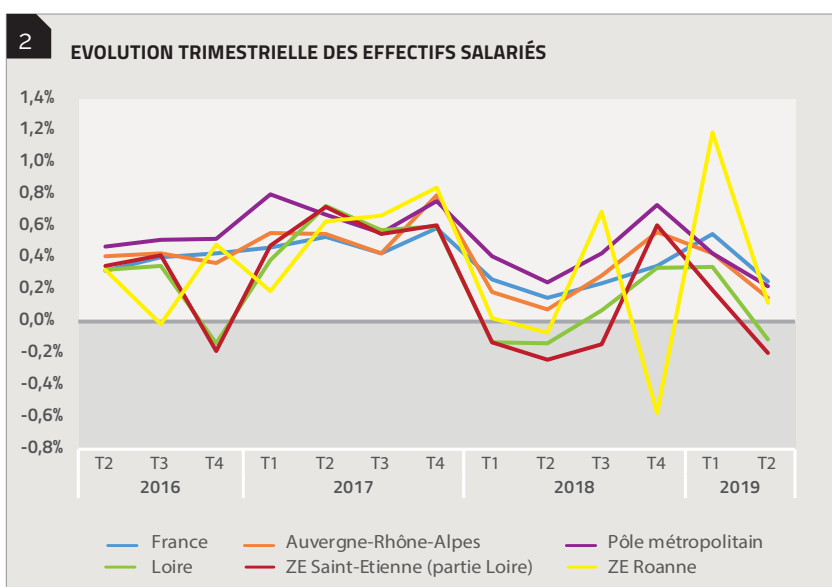
1	Effectif 2019 T2 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 675 465	+0,3%	47 180	+1,4%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 310 117	+0,1%	3 423	+1,4%
Pôle métropolitain	1 044 933	+0,2%	2 305	+1,8%
Loire	192 391	-0,1%	-214	+0,6%
Zone d'emplois de Saint-Etienne	148 862	-0,2%	-293	+0,5%
Zone d'emplois de Roanne	34 266	+0,1%	41	+1,4%

UN LÉGER REcul DES EFFECTIFS SALARIÉS DANS LA LOIRE

En hausse au 1^{er} trimestre 2019, les effectifs salariés ligériens reculent légèrement au 2^e trimestre 2019. La baisse est de 0,1 %, soit une perte de 214 salariés.

Sur la même période, les effectifs salariés augmentent dans le Pôle métropolitain ainsi qu'aux niveaux régional et national.

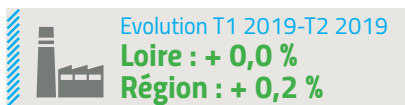
La zone d'emploi de Roanne enregistre une légère croissance des effectifs salariés (+ 0,1%) alors que la zone d'emploi de Saint-Etienne est en baisse modérée (- 0,2%).



UNE CROISSANCE QUI CONCERNE TOUS LES SECTEURS EN DEHORS DE L'INTÉRIM

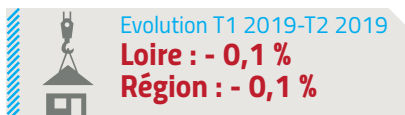
L'INDUSTRIE : STAGNATION DES EFFECTIFS

En augmentation continue depuis le 2^e trimestre 2018, les effectifs de l'industrie ligérienne stagnent au 2^e trimestre 2019, gagnant seulement 7 postes. Cette situation est principalement due à un effet ciseau entre une industrie chimique et pharmaceutique et une industrie du meuble en hausse (respectivement + 50 et + 60 postes) et une industrie de l'habillement, textile, cuir, bois et papier en baisse (- 130 postes). Sur la même période, les effectifs de l'industrie augmentent au niveau régional (+ 0,2 %) et stagnent en France (+ 0,0 %).



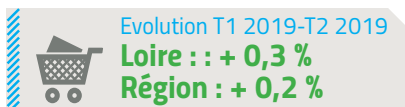
LA CONSTRUCTION : LÉGÈRE BAISSÉ DES EFFECTIFS

Après un retour à la hausse des effectifs depuis le 3^e trimestre 2018, la croissance des postes salariés dans la construction s'est arrêtée au 2^e trimestre 2019. Les effectifs ont reculé de 0,1 % au 2^e trimestre 2019 (soit 18 postes). Ils reculent de manière similaire au niveau régional (- 0,1%) et augmentent au niveau national (+ 0,5%).



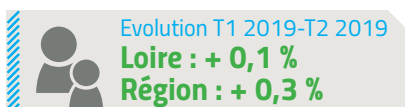
LE COMMERCE : UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS QUI S'ACCENTUE

En augmentation continue depuis le 2^e trimestre 2018, les effectifs commerciaux ligériens poursuivent leur croissance au 2^e trimestre 2019, gagnant ainsi 100 postes (+ 0,3%). Cette croissance est également visible aux niveaux régional et national mais dans des proportions moindres (+ 0,2 % dans les deux cas).



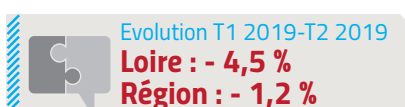
LES SERVICES : UNE HAUSSE DES EFFECTIFS QUI RALENTIT

Alors que la croissance des effectifs dans les services s'accélérait depuis le 3^e trimestre 2018, elle faiblit au 2^e trimestre 2019 (+ 0,1%, gain de 122 postes ; +530 postes sur le trimestre précédent). Elle est essentiellement portée par les activités scientifiques et techniques (+ 160 postes), le commerce (+ 100 postes) et légèrement ralentie par les activités financières et d'assurances et les activités immobilières (- 50 postes chacun). Cette hausse est inférieure aux croissances régionale et nationale (+ 0,3 % chacune).

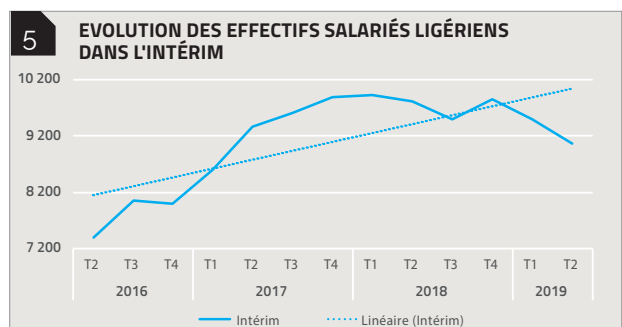
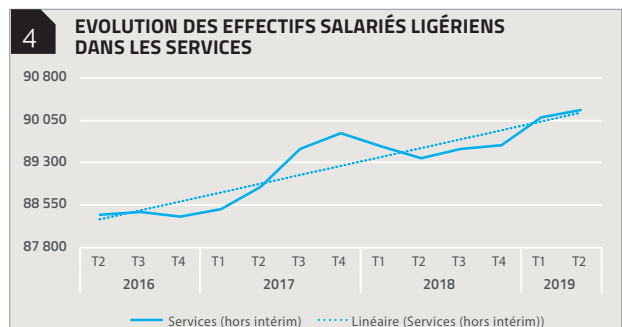
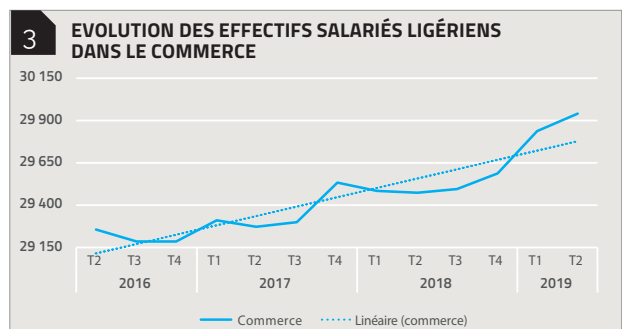
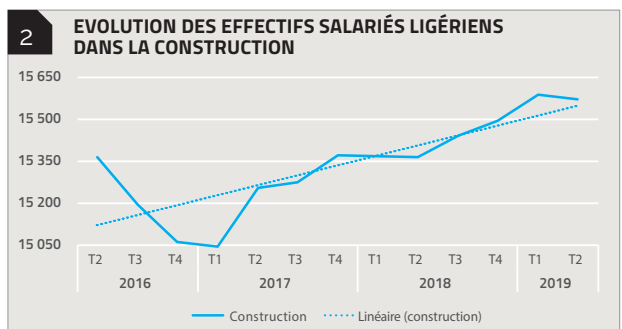
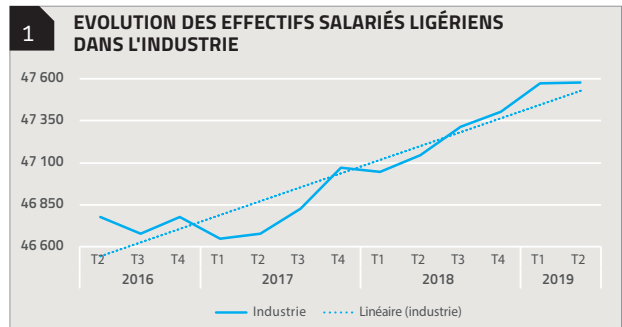


L'INTÉRIM : UNE NOUVELLE BAISSÉ SOUTENUE DES EFFECTIFS

L'intérim constitue un bon indicateur de tendance. Ce sont les premiers contrats impactés en période économique moins favorable. Alors que l'indicateur était déjà en forte baisse au 1^{er} trimestre (- 3,4%), il enregistre un second recul consécutif (- 4,5% soit une perte de 425 postes) Sur cette même période, les effectifs intérimaires baissent de 1,2% en Région et de 0,2% en France.



1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures



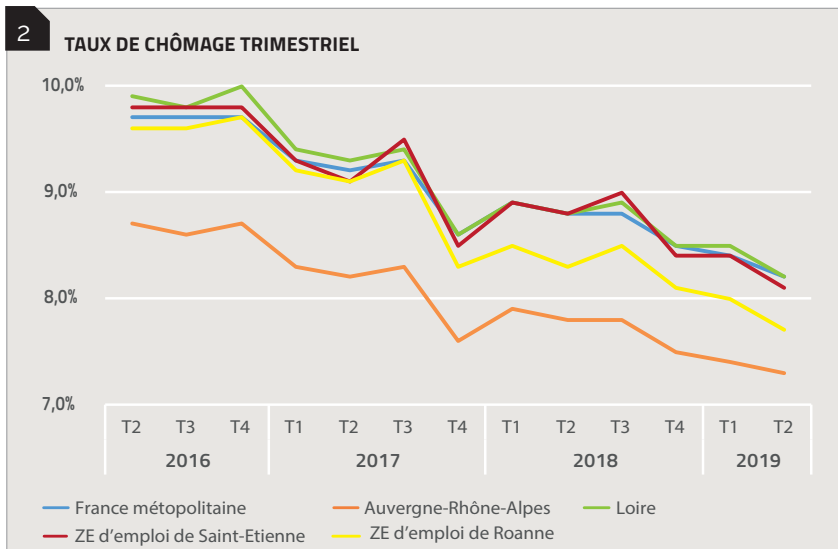
CHÔMAGE

ET DEMANDEURS D'EMPLOI

1	DEFM 2019 T2 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 377 300	-2,5%	-210 620	-1,6%
Auvergne-Rhône-Alpes	359 826	-2,5%	-9 120	-0,5%
Pôle métropolitain	146 571	-3,1%	-4 700	-0,1%
Loire	34 847	-3,5%	-1 280	-1,1%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	26 205	-3,4%	-920	-1,1%
Zone d'emploi de Roanne	5 993	-3,7%	-230	-1,1%

UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DANS TOUS LES TERRITOIRES

Au 2^e trimestre 2019, la Loire compte près de 34 850 DEFM de catégorie A. Ce nombre diminue de 3,5 % sur le dernier trimestre, une baisse plus importante que dans le Pôle métropolitain (- 3,1 %), qu'en Région (- 2,5 %) et qu'en France (- 2,5 %). Dans la Loire, la baisse est plus marquée dans la zone d'emploi de Roanne que dans celle de Saint-Etienne (respectivement - 3,7 % et - 3,4 %).



UN TAUX DE CHÔMAGE EN BAISSÉ

Le taux de chômage de la Loire est en baisse au 2^e trimestre 2019, une tendance perceptible dans tous les territoires.

Alors que le taux de chômage de la zone d'emploi de Saint-Etienne (8,1%, en baisse de 0,3%) est semblable aux niveaux départemental et national (8,2 % chacun), le taux de chômage de la zone d'emploi de Roanne est légèrement en-deçà (7,7 %), celui de la Région est nettement inférieur (7,3 %).

Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 5,8 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 8,1 % dans celle de Saint-Etienne.

Evolution T1 2019 - T2 2019

Loire : - 0,3 point
Région : - 0,1 point

1. tableau : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. graphique : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

GLOSSAIRE :

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

CVS : Corrigé des Variations Saisonnières

DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

SMPT : Salaire Moyen Par Tête

T : Trimestre

URSSAF : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

ZE : Zone d'Emploi

LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle Emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acosse-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par Tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

Demands d'Emploi en Fin de Mois : personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

Taux de chômage localisé : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle Emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emplois localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE.

Score MORE : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par Mode Finance et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2016 sont concernées.

Périmètre géographique : les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Roussillon, Villefranche-sur-Saône et Lyon. Les données relatives au climat des affaires et aux DEFM correspondent aussi à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. En revanche, le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi.



46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.